



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

Arrêté N° 2015/SGAR/ 48

relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour l'Auvergne à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire,

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy de Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants,

Vu l'article R. 115-1 du code de l'action sociale et des familles,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté N° 2014/SGAR/120 du 28 novembre 2014 relatif à la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour l'Auvergne à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire, est abrogé.

Article 2

Les personnes morales de droit privé habilitées ,à compter de l'année 2014, à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont les suivantes :

- Association Amour et partage (Gannat)
- Epicerie sociale et ses ateliers de Cusset
- Epicerie solidaire de Vichy et ses ateliers
- Association Partage et travail (Moulins)
- Association As de cœur (Bellenaves)
- Association Maison de la solidarité (Montluçon)
- Association Viltais (Moulins)
- Association le Tremplin (Moulins)
- Association de Gestion Albert Thomas (Montluçon)

- Entraide et solidarité (Chantelle)
- Maison d'accueil familiale de Montvicq
- Rayon de soleil (Vichy)
- SOLAL (Solidarité Alimentaire) (Commentry)

- Accueil Nord Cantal Alimentation (Riom es Montagnes)
- ANEF Cantal (Aurillac)
- Association « Accueil Boutique Conseil » Epicerie sociale (Aurillac)
- Equipe Saint Vincent (Saint Flour)
- Emmaüs Cantal (Aurillac)
- Halte de nuit « les tournesols » (Aurillac)
- Restaurant de la solidarité (Aurillac)

- Association Accueil Saint François (le Puy en Velay)
- Entraide de Georges (le Puy en Velay)
- Association Le Tremplin (le Puy en Velay)
- Association pour le Logement et l'Insertion Sociale Trait d'Union (Brioude)
- Association Saint Jean des Quatre Couronnés (La Chaise-Dieu)
- Habitat et humanisme Haute Loire (le Puy en Velay)
- Mission locale de la Jeune Loire et ses Rivières (Yssingaux)
- Régie de quartiers du Puy en Velay

- Association d'Action Educative Alimentaire (Issoire)
- Association départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance du Puy de Dôme AEPAPE (Clermont-Ferrand)
- Association CE-CLER (Clermont-Ferrand)
- Association Chom'actif (Clermont-Ferrand)
- Association Corum Saint Jean (Clermont-Ferrand)
- Association Eaux vives (Clermont-Ferrand)
- Association Emmaüs Bussièrès et Pruns
- Association Emmaüs Puy Guillaume
- Centre d'accueil « les mains ouvertes » (Gerzat)
- Collectif pauvreté précarité (Clermont-Ferrand)
- Foyer de jeunes travailleurs Le Phare (Clermont-Ferrand)
- La maison de l'alimentation (Ambert)

Article 3

Le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Clermont-Ferrand le **16 AVR. 2015**

Le préfet de la région Auvergne



Michel FUZEAU

